



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion électronique du 08 / 01 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

C'est dans une infinie tristesse que l'année 2023 s'est achevée avec la disparition de Roselyne LAULAGNET, présidente de la Commission des Jeunes jusqu'en Septembre 2022, et depuis responsable entre autres de la gestion des compétitions U15 de notre District.

L'histoire du District restera à jamais marquée par l'empreinte laissée par Roselyne. Les clubs connaissent sa disponibilité, son écoute, sa bienveillance de tous les instants. Nous retiendrons le partage avec personnalité forte en convictions, veillant à ne laisser quiconque au bord du chemin. Educatrice au plus profond de son être (Roselyne a été maîtresse d'école, comme on disait autrefois), était toujours à la recherche de solution, entêtée au service des clubs, sa motivation, sa préoccupation du quotidien.

Son sourire, son rayonnement nous manquent.

Puisse son esprit, guider notre engagement.

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.





Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAÏ REPOSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

CO CHATEAUNEUF RHONE :

U11, les 30 et 31 mars 2024.

U13, les 30 et 31 mars 2024.





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Dernière semaine pour inscrire vos équipes u7 pour la phase printemps sur footclubs dans la rubrique Epreuves Foot.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Dernière semaine pour inscrire vos équipes u7 pour la phase printemps sur footclubs dans la rubrique Epreuves Foot.

3 niveaux Promotion, Espoir et Bourgeon.

3 équipes maximum par plateau d'un même club avec un maximum de 8 équipes par plateau.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 13h30.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Calendriers Phase Printemps :

Les calendriers de la phase Printemps seront en ligne dans les meilleurs délais.

Prochains plateaux : Samedi 03 Février 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE :

Le **3ème Tour du Festival PITCH** aura lieu le **samedi 27/01/2024 à 13H30**. Le tirage au sort a été réalisé par Martine Mombard et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

Le **2ème Tour de la Coupe Charles André** aura lieu elle aussi le **samedi 27/01/2024 à 13h30**. Le tirage au sort a été réalisé par Martine Mombard et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

Lors de la diffusion des poules, la 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage





Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf et Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

1^{ère} Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :

La 1^{ère} phase touche à sa fin. En revanche, suite aux intempéries, plusieurs matchs n'ont pu être joués. Les clubs ont dû recevoir un mail pour rappel que les rencontres doivent être obligatoirement jouées au plus tard le 13/01/2024.

Si celle-ci ne s'est pas déroulée, la rencontre ne sera pas comptabilisée (0 point pour les 2 équipes).

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Retour Commission des Règlements du 19/12/2023

Dossier n°24

Match n° 26270908, Salaise Rhodia 1 / US Montélimar 1, U15 D1 du 26/11/2023

La commission rejette la réclamation pour la dire non fondée donc irrecevable.





UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

PROGRAMMATION MATCHS EN RETARD :

Compte tenu du nombre important de matchs non joués, les week-ends du mois de Janvier 2024 seront utilisés pour mettre à jour les calendriers de tous niveaux en championnat et pour les matchs restant pour les Coupes U15. Les clubs concernés sont priés de consulter leur agenda dans leur espace club sur le site du District.

U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2ème phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

Coupe Gilbert PESTRE (Rectificatif au PV n°12 du 13/11/2023) :

Compte tenu des divers reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 Octobre 2023, et des 02 et 03 décembre 2023, le calendrier s'établit comme suit :

-21/01/2024 : Matchs en retard Tour 2 (4) + Matchs en retard Cadrage (2).

-28/01/2024 : 1/16é finales + matchs en retard cadrage (2).

-18/02/2024 : 1/8é finales + éventuels matchs en retard 1/16é.

-03/03/2024 : Eventuels matchs en retard 1/8é.

Coupe Gilbert PESTRE :

Compte tenu d'un dysfonctionnement de l'application de gestion des compétitions les clubs trouveront ci-dessous le tirage des 1/16é de finale de la coupe Gilbert PESTRE, ainsi que la programmation des rencontres des tours préalables en retard. Les mises à jour seront effectuées au fil de l'eau sur l'application de gestion des compétitions.





Rencontres comptant pour le 2^e Tour :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
1	21/01/2024	FC PLATEAU ARDECHOIS	US CLONAS 2 VALLONS 1
2	21/01/2024	FC ST RESTITUT	Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 3
3	21/01/2024	OL CENTRE ARDECHE 2	US ST JUST ST MARCEL
4	21/01/2024	FC VALLON	OL RUOMS

Rencontres comptant pour le Tour de cadrage :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
5	20/01/2024	US BAS VIVARAIS	FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR
6	21/01/2024	BBRM ALIXAN	AS VERNOUX
* 7	28/01/2024	AS DOLON	Vainqueur 1
* 8	28/01/2024	Vainqueur 2	Vainqueur 3

*Lieu des rencontres en fonction des résultats du tour précédent.

Rencontres comptant pour les 16^e de finales :

Date	Recevant	Visiteur
28/01/2024	ES MALISSARD 1	FC BOURG LES VALENCE 2
28/01/2024	US 2 VALLONS 2	FC FELINES ST CYR 1
28/01/2024	Ent BASSES COLLINES 1	US MONTELIER 2
28/01/2024	Ent BOURG ARGENTAL ST JULIEN 1	US PONT LA ROCHE 1
28/01/2024	AS CORNAS 2	FC BREN 1
28/01/2024	US DAVEZIEUX 3	ES SARRAS ST VALLIER 1
28/01/2024	AS CORNAS 1	US PONT LA ROCHE 2
28/01/2024	FC EYRIEUX EMBROYE 3	AC FOOT CEVENNES 1
28/01/2024	US VALLEE JABRON 3	DIOIS FC 2
28/01/2024	ES CHOMERAC 1	FC TRICASTIN 1
28/01/2024	DIOIS FC 1	CO CHATEAUNEUF RHONE 1
28/01/2024	Vainqueur 6	US ANCONE 1
28/01/2024	CREST AOUSTE 1	FC VALLON
	OL RUOMS	CREST AOUSTE 1
28/01/2024	Vainqueur 5	ACE FC 1
* 18/02/2024	AS CHAVANAY 2	Vainqueur 7
* 18/02/2024	US VALLEE JABRON 2	Vainqueur 8

*Lieu des rencontres en fonction des résultats du tour précédent.



U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe Vivier BOUDRIER :

Le 3^{ème} tour (cadrage) est programmé le 20 janvier 2024.

Les 16^{èmes} de finale de la coupe sont programmés le 27/01/2024, tirage effectué le 12/12/2023.

Compte tenu d'un dysfonctionnement de l'application de gestion des compétitions, les clubs trouveront ci-dessous, le tirage des 16èmes de finale de la Coupe VIVIER BOUDRIER. La programmation des rencontres des tours préalables, en retard figure également. Les mises à jour de la programmation des rencontres se fera au fil de l'eau, sur l'application de gestion des compétitions.

Rencontres comptant pour le 2^é Tour :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
1	20/01/24	USVJ - FCV 3	ASF PIERRELATTE 1
2	20/01/24	ENT BASSES COLLINES 2	RHONE CRUSSOL FOOT 07 2
3	13/01/24	FC PLATEAU ARDECHOIS	AS ST MARCELLOISE 1
4	20/01/24	US ST JUST - ST MARCEL	FC VALLON PONT D'ARC
5	20/01/24	E.S BEAUMONTELEGER 1	ECA ACE

Elles devront obligatoirement se jouer sous peine de l'application de l'Art. 72 des règlements sportifs du District.

Le tirage du 3^{ème} tour (cadrage) :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
6	27/01/24	US PORTES HAUTES CEV	Vainqueur 4
7	27/01/24	Vainqueur 2	FC MUZOLAIS
8	27/01/24	Vainqueur 1	US MONTELIER
9	20/01/24	JS LIVRON	HOSTUN

Le tirage des 16^{ème} de finale :

Date	Recevant	Visiteur
27/01/24	Vainqueur 5	US VJ- FCV 1
27/01/24	Vainqueur 9	VALENSOLLES
27/01/24	BOURG LES VALENCE FC 2	Vainqueur 3
27/01/24	OL SALAISE RHODIA	LE CHEYLARD
27/01/24	ENT BERG HELVIE RUOMS	FC PORTOIS
27/01/24	OL CENTRE ARDECHE	FC RHONE VALLEE
27/01/24	CO CHATAUNEUF DU RHO	US DROME PROVENCE
27/01/24	CORNAS	BOURG LES VALENCE FC 1
27/01/24	VALLIS AUREA	US DAVEZIEUX 2
27/01/24	FOOT MONT PILAT	RHONE CRUSSOL F 07 3





27/01/24	GF HERMI. TOURNON 2	US MOURS 2
17/02/24	Vainqueur 8	U. MONTELIMAR S
17/02/24	AS SUD ARDECHE FOOT 1	ENT CHOMERAC
17/02/24	FC MONTELIMAR	Vainqueur 6
17/02/24	Ent BASSES COLLINES 1	BOULIEU LES ANNONAY
17/02/24	Vainqueur 7	EYRIEUX EMBROYE

En U17 D1 :

FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 20/01/24,
VALLIS AUREA FOOT 1 / FC ANNONAY 1 est reportée au 17/02/24,
US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reportée au 02/03/24,
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 02/03/24.

En U17 D2 :

Poule A :

Ent BASSES COLLINES 1 / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 13/01/24.
FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 02/03/24.

Poule B :

RHONE CRUSSOL 3 / ENT CHOMERAC est reportée au 13/01/24,
ENT CHOMERAC 1 / ENT VAL JAB-FCV 1 est reportée au 20/01/24,
OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 17/02/24.
AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 02/03/24.
AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 30/03/24.

En U17 Brassage :

FC PEAGEOIS 1 / AS ST MARCELLOISE 2 est reportée au 13/01/24, **(Correction du PV du 18/12/23)**,
ASF PIERRELATTE 2 / FC VALLON PONT D'ARC 1 est reportée au 13/01/24,
US DROME PROVENCE 1 / JS LIVRON 1 est reportée au 13/01/24,
USVJ-FCV3 / US MONTMEYRAN est reportée au 13/01/24,
US ST JUST - ST MARCEL / FC SAUZET est reportée au 13/01/24,
ES BEAUMONTELEGER 1 / FC BOURG LES VALENCE 2 est reporté au 13/01/24,
ST CYR FELINES CF / JOYEUSE S ST PAUL est reportée au 20/01/24,
US MONTMEYRAN / FC BOURG LES VALENCE 2 est reportée au 20/01/24,
USPHC / Ent BERG HELVIE est reportée au 20/01/24.

NOTA : A la fin de la phase de brassage est prévue, une deuxième phase avec deux poules en D3 et les autres équipes en poules D4.

Les deux poules de D3 seront composées de 10 équipes, soit 20 équipes issues de la phase de brassage.

En phase de brassage nous avons 6 poules. Les 3 premières équipes de chacune des poules seront automatiquement sélectionnées pour pratiquer en D3. Elles seront complétées par les deux meilleures équipes classées 4ème des poules.

Les équipes classées 4èmes dans les poules seront départagées par les points obtenus lors des matchs joués entre les 5 premiers de leurs poules respectives.





U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :

ES BOULIEU LES ANNONAY / ASF PIERRELATTE est reportée au 20/01/24,

US VALLEE DU JABRON / RHONE CRUSSOL 07 est reportée au 20/01/24,

FC PORTOIS / US MONTELMAR est reportée au 20/01/24,

FC MONTELMAR / GF HERMITAGE TOURNON est reportée au 20/01/24,

FC MONTELMAR / US MONTELMAR est reportée au 27/01/24,

US MONTELMAR / RHONE CRUSSOL FC 07 est reportée au 17/02/24,

US VALLEE DU JABRON-FCV / ANNONAY FC est reportée au 17/02/24,

ASF PIERRELATTE / AV.S SUD ARDECHE FOOT est reportée au 17/02/24,

US MONTELMAR / CHAVANAY est reportée au 30/03/24,

FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,

US MONTELMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,

En U20 D2 :

ES CHOMERAC / US 2 VALLONS est reportée au 20/01/24,

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES BEAUMONTELEGER est reportée au 20/01/24,

AS ST MARCELLOISE / SC BOURG ST ANDEOL est reportée au 20/01/24,

US PORTES HTES CEVENNES / FC EYRIEUX EMBROYE est reportée au 27/01/24,

FC HAUTERIVES / FC VALENCE est reportée au 27/01/24,

US 2 VALLONS / ES BEAUMONTELEGER 1 est reportée au 27/01/24,

Ent S CHOMERAC / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/01/24,

ES BEAUMONTELEGER 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 est reporté au 17/02/24,

US PORTES HAUTES CEVENNES / Ent. S CHOMERAC est reportée au 30/03/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

